

## Demande d'encadrement saison 2021-2022

La fin de saison s'approche et malgré la crise sanitaire qui nous a tous touchés, il est déjà temps de préparer la saison suivante. Pour une meilleure gestion du planning des salariés, et vous permettre de démarrer la saison dans de bonnes conditions, nous vous demandons de nous retourner le plus vite possible vos demandes.

Pour information, les salariés du Comité sont :

- Yann MOAL Titulaire du DE Badminton
- Eric AZAR Titulaire du DE Badminton

Vous avez deux possibilités pour votre demande d'encadrement :

### Un cadre du comité départemental

- Retourner votre demande au comité **avant la date limite**.
- Pensez à bien mentionner les horaires et le public concerné par le créneau demandé.

### Un éducateur sportif de PSL 49

- Si vous avez déjà un éducateur en place cette saison, valider avec lui les créneaux pour la saison prochaine et **s'adresser directement** à PSL pour le renouvellement.
- Si vous n'avez pas d'éducateur, contactez PSL 49 pour faire votre demande.
- **Pour les deux cas, faire quand même apparaître vos demandes dans la grille du comité départemental.**

- N'oubliez pas de bien préciser les horaires et le public concerné par le créneau.
- Nous ne garantissons pas les encadrements d'une année sur l'autre au sein d'un même club, en fonction des contraintes de déplacement, de créneaux horaires etc.
- Dans le cas où le comité ne pourra pas répondre favorablement à votre demande, nous transmettrons votre demande au réseau d'encadrants du 49 et à PSL. Dans ce dernier cas nous prendrons en charge le Module d'Entrée en Formation (MODEF) pour cet animateur non spécifique badminton.

- La grille tarifaire : un tarif unique de 34 € par heure sur 34 semaines (saison 2021-2022)

Deux adresses pour les demandes : [president.codep49bad@gmail.com](mailto:president.codep49bad@gmail.com) et [codep49.badminton@gmail.com](mailto:codep49.badminton@gmail.com)

Si vous avez plusieurs possibilités de créneaux (jours, heures) ou des aménagements d'horaire, n'hésitez pas à nous les proposer. Cela peut nous aider dans la constitution des plannings.

Pour des raisons pratiques et aussi de bonne gestion des emplois, les demandes ne peuvent être inférieures à 1h30. Elles peuvent être aussi hebdomadaires, bi-mensuelles...

Nous essayons aussi dans la mesure du possible de grouper les interventions des cadres dans un même secteur géographique.

### ATTENTION :

Une seule adresse pour le retour des demandes par mail !

**La date limite de retour : vendredi 4 juin 2021**  
(assemblée générale ordinaire du comité ce jour là en visio)